

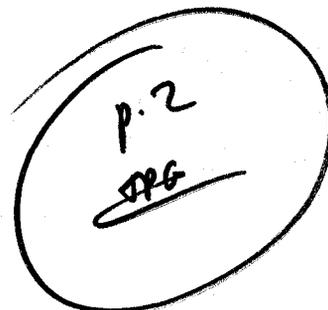
# Norme internationale 7343

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## **Cinématographie — Enregistrement de deux pistes sonores optiques sur copies d'exploitation cinématographiques 35 mm — Positions et dimensions en largeur**

*Cinematography — Two-track photographic sound records on 35 mm motion-picture prints — Positions and width dimensions*

Première édition — 1983-11-01



CDU 778.534.452 : 771.531.351

Réf. n° : ISO 7343-1983 (F)

Descripteurs : cinématographie, film cinématographique 35 mm, enregistrement du son, piste sonore, position, dimension, largeur.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 7343 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, et a été soumise aux comités membres en février 1982.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Allemagne, R. F.	Espagne	Suède
Australie	Irlande	Tchécoslovaquie
Belgique	Italie	URSS
Canada	Japon	USA
Danemark	Mexique	
Égypte, Rép. arabe d'	Royaume-Uni	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

# Cinématographie — Enregistrement de deux pistes sonores optiques sur copies d'exploitation cinématographiques 35 mm — Positions et dimensions en largeur

## 1 Objet et domaine d'application

1.1 La présente Norme internationale spécifie les positions latérales et les dimensions en largeur de deux pistes d'enregistrement sonore à densité fixe sur copies d'exploitation cinématographiques de 35 mm.

1.2 La présente Norme internationale spécifie également l'aire balayée par le lecteur de son.

## 2 Référence

ISO 2939, *Cinématographie — Champ d'image et piste sonore photographique sur les copies d'exploitation de 35 mm — Emplacements et dimensions.*

## 3 Positions et dimensions

Les positions et les dimensions des deux pistes sonores doivent être celles indiquées sur la figure et données dans le tableau. Pour tous les autres points, l'enregistrement du son doit être conforme à l'ISO 2939.

## 4 Enregistrements sonores

4.1 Les enregistrements et les images des fentes d'enregistrement et de lecture des canaux 1 et 2 doivent être alignés et à  $90^\circ \pm 5'$  du bord de référence du film.

4.2 Le canal 2 doit être enregistré sur la piste la plus proche du bord extérieur du film, comme l'indique la figure.

4.3 L'interpiste, entre les deux canaux d'enregistrement, doit être opaque pour la cellule de lecture sur les copies d'exploitation.

NOTE — Un espace plus faible résultant d'un enregistrement positif direct, tiré sur film inversible, ne devrait pas être une cause de rejet de la copie.

## 5 Décalage image-son

Le décalage image-son doit être conforme aux spécifications de l'ISO 2939.

## 6 Utilisation des pistes

Les deux pistes spécifiées dans la présente Norme internationale peuvent être utilisées soit pour chacun des canaux d'un matériel stéréophonique, soit pour un matériel à canaux séparés comme celui permettant la lecture en deux langues. Lorsqu'elles sont employées pour un programme stéréophonique à deux canaux, la piste 1 doit être utilisée pour le canal de gauche (vu de la salle) et la piste 2 pour le canal de droite.

### NOTES

1 Il est recommandé que l'emballage et la bande amorce d'une copie d'exploitation portant sur deux enregistrements sonores soient étiquetés avec l'indication de l'information susmentionnée.

2 Les dimensions *C* et *D* ont été choisies pour assurer la séparation de la reproduction du signal des canaux 1 et 2. Les constructeurs de projecteurs auront probablement l'intention de réduire autant que possible cet espace de sécurité entre les surfaces balayées des deux canaux, afin de rendre le projecteur pleinement compatible avec l'enregistrement sonore à simple piste effectué conformément à l'ISO 2939.